UNIVERSITÉ LAVAL | Faculté des sciences infirmières

Ville de Québec (CANADA)

Diplôme requis pour une candidature tunisienne
Sciences infirmières, santé publique et communautaire

DIPLÔMES TUNISIENS (Années d'études requises)	DIPLÔMES QUÉBÉCOIS OFFERTS PAR LA FSI-ULAVAL				
	1er cycle (B.A.A.)	2e cycle (M. Sc.)		3e cycle (Ph. D.)	
	Baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale)[1, 6]	Maitrise recherche en sciences infirmières[5, 6, 7]	Maitrise professionnelle en sciences infirmières[4, 6, 7]	Doctorat en sciences infirmières[5, 6, 7]	Doctorat en santé publique et communautaire[6, 7]
Baccalauréat (Lettres, Sciences humaines et sociales, Économique et gestion, Sciences techniques et technologiques)	X	X	X	X	X
Baccalauréat (Mathématiques, sciences expérimentales)	La candidature sera analysée selon les critères d'admission [2]	X	X	X	X
Bac +2 (15 ans) Diplôme d'études universitaire du 1er cycle Diplôme de technicien supérieur Diplôme d'études supérieures de Technologie	La candidature sera analysée selon les critères d'admission [3]	X	X	X	X
Bac +3 (16 ans) Licence	La candidature sera analysée selon les critères d'admission [3]	En sciences infirmières 11/20	En sciences infirmières 11/20	X	X
Bac +4 (17 ans) Maîtrise	La candidature sera analysée selon les critères d'admission [3]	En sciences infirmières 11/20	En sciences infirmières 11/20	X	X
Bac +5 (18 ans) Master Diplôme national d'ingénieur Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées	La candidature sera analysée selon les critères d'admission [3]	En sciences infirmières 11/20	En sciences infirmières 11/20	En sciences infirmières 12/20	12/20
Bac +6 (19 ans) DEA	La candidature sera analysée selon les critères d'admission [3]	En sciences infirmières 11/20	En sciences infirmières 11/20	En sciences infirmières 12/20	12/20

X : Non admissible

1. Ce programme est contingenté et le nombre de places est limitées à 10 pour les candidatures de l'international.
2. L'analyse du dossier se fait à partir de la moyenne obtenue durant les deux dernières années d'études secondaires et de la moyenne de l'année préuniversitaire. Les cours de chimie, physique, biologie et mathématiques doivent être réussis dans la 13e année d'études. Les préalables exigés doivent être satisfaits avant l'entrée au programme.
3. L'analyse du dossier est basée exclusivement sur les résultats des études de premier cycle universitaire si 50 crédits peuvent y être validés. Si le dossier comporte moins de 50 crédits universitaires, l'analyse se fera proportionnellement avec les résultats du baccalauréat. L'Université Laval doit être en mesure de valider la réussite des cours de chimie, physique, biologie et mathématiques dans les études au baccalauréat ou universitaires. Les préalables doivent être satisfaits exigés avant l'entrée au programme.
4. Pour s'inscrire à ce programme, la personne candidate doit faire la démonstration qu'elle détient un droit d'exercice de la profession infirmière dans son territoire de résidence actuel. Si requis par le stage ou le projet d'intervention, elle entamera les démarches, avec la Faculté, pour obtenir une autorisation spéciale de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) pour la durée de son stage ou projet d'intervention. Des frais et un délai de traitement sont à prévoir. Cette autorisation ne donne pas le droit de pratique au Québec après les études.
5. Si le sujet du mémoire ou de la thèse exige une intervention en milieu de soins, la personne étudiante devra demander une autorisation spéciale à l'OIIQ en faisant la démonstration qu'elle détient un droit d'exercice de la profession infirmière dans son territoire de résidence habituel. Voir la note 4 pour plus d'information.
6. Le fait de satisfaire aux exigences d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission de la personne candidate. La direction de programme étudie chaque candidature en fonction de l'ensemble du dossier d'admission.
7. La direction de programme peut admettre une personne en scolarité préparatoire, après évaluation de son dossier d'admission.

Exigences linguistiques

Le candidat ou la candidate non francophone (qui n'a pas fait ses études primaires et ses études secondaires en français) doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française.

Mis à jour : avril 2024